



Séminaire sur la résilience des établissements sanitaires et médico-sociaux face aux SSE

Bulletin d'inscription

Participant

Nom Prénom
Fonction
Tel. Fixe Mobile
e-mail

Établissement

Raison sociale
Adresse
Ville..... Code Postal
Tel. : Fax :
N° SIREN N° SIRET :
Adresse de facturation

Règlement

Coût du séminaire 150 € TTC avant le 1^{er} septembre 2017 200 € TTC au-delà

chèque ci-joint à l'ordre de StratAdviser Ltd*
à retourner avec le présent bulletin à
Sabine Hansen/StratAdviser Ltd
50 route de Duclair 76380 Canteleu France

virement bancaire sur le compte*
STRATADVISER ROUEN DOCKS 76
IBAN FR76 3000 3018 1700 0200 1837 548
BIC SOCGEFRPP
viré le

Date
Signature et cachet de l'établissement**



* Envoi d'une facture sur demande au près de s.modicom@stratadviser.com ou au 06 43 44 62 86 ou à réception du règlement. ** La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente figurant à la suite.

Conditions générales de vente

Droits d'inscription

150 € TTC avant le 1^{er} septembre 2017 puis 200 € TTC au-delà.

Le règlement du prix du séminaire s'effectue à l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque ou virement.

Nos tarifs sont forfaitaires. Ils incluent les supports pédagogiques, les déjeuners et pauses

N.B. : tous les autres frais sont à la charge du participant ou de son employeur.

Documents remis

Une confirmation de votre inscription dès réception du bulletin d'inscription accompagné du paiement. Une convocation donnant toutes les indications nécessaires concernant l'organisation matérielle du séminaire vous sera adressé par mail 10 jours avant le séminaire.

Les présentations des orateurs et des exposants vous seront distribués au moment de la remise du badge. Une attestation de participation et une feuille d'évaluation vous seront remises à l'issue du séminaire .

Report du séminaire

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement du séminaire (c'est-à-dire inférieur à 20 personnes), StratAdviser Ltd se réserve la possibilité d'ajourner le séminaire au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités. StratAdviser Ltd s'engage dès lors à proposer d'autres dates au participant inscrit.

En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

Annulation

Si l'annulation par le participant survient :

30 jours avant le début du séminaire, les droits d'inscription sont entièrement remboursés.

Entre 30 jours et 10 jours avant le début du stage, la moitié des droits d'inscription est remboursée.

10 jours avant le début du séminaire, les frais d'inscription restent acquis à StratAdviser Ltd.

Contestation

En cas de litige, les parties font attribution de compétence aux Tribunaux de Paris.